

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue lundi le 10 mai 2022 à compter de 18:30 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

**Sont présents(e)**

Mesdames les conseillères:

Brigitte Caron  
Ginette Plante  
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel  
Stanley Bélanger

Absence motivée : Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

163-05-2022

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

164-05-2022

**3. Contrat d'asphaltage 2022.**

ATTENDU QU'une demande de soumission publique a été publiée par la voie du SE@O ainsi que dans un journal hebdomadaire régional en avril dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour l'asphaltage de la rue Laurendeau ainsi qu'une partie de la rue Jean-Leclerc et du Quai Nord :

Michel Gamache et frères Inc. 781 537,39 \$ taxes incluses  
Les Entreprises JR Morin Inc. 593 865,53 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions par la firme Tetra Tech Qi, la soumission conforme la plus basse est celle de Les Entreprises JR Morin Inc. au montant de 593 865,53 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'asphaltage 2022 à **Les Entreprises JR Morin Inc. pour un montant de 593 865,53 \$ taxes incluses**. Les travaux pour la portion de la rue du Quai Nord devront être terminés pour le 22 juin 2022.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

165-05-2022

**4. Contrat de réfection des rues Faucher, Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest.**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour la réfection des rues Faucher, Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest relative au renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eau pluviale ainsi que la chaussée:

Action Progex Inc.	2 624 137,33 \$ taxes incluses
Entreprises JR Morin Inc.	2 750 385,96 \$ taxes incluses
Allen entrepreneur général Inc.	2 885 872,50 \$ taxes incluses
T.G.C. Inc.	2 942 000,00 \$ taxes incluses
Entreprises Gilbert Cloutier Inc.	3 122 146,13 \$ taxes incluses
Construction BML	3 125 485,00 \$ taxes incluses
Michel Gamache & Frères Inc.	3 355 763,04 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE le montant du plus bas soumissionnaire dépasse le montant maximal de la dépense autorisée par le règlement d'emprunt 804-21 soit 2 220 430 \$;

ATTENDU QU'avant l'octroi du contrat, la municipalité peut retirer une ou des parties des travaux, dépendant des enveloppes budgétaires dont elle dispose et que l'entrepreneur ne pourra réclamer aucuns frais supplémentaires occasionnés par le retrait d'une ou des parties de travaux;

ATTENDU QUE la municipalité fait le choix de retirer les travaux relatifs à la rue Faucher, les montants des soumissions reçues deviennent les suivantes :

Action Progex Inc.	2 061 168,32 \$ taxes incluses
Entreprises JR Morin Inc.	2 156 324,51 \$ taxes incluses
Allen entrepreneur général Inc.	2 264 936,96 \$ taxes incluses
T.G.C. Inc.	2 303 493,23 \$ taxes incluses
Entreprises Gilbert Cloutier Inc.	2 437 878,08 \$ taxes incluses
Construction BML	2 445 255,53 \$ taxes incluses
Michel Gamache & Frères Inc.	2 667 787,82 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions par la firme Tetra Tech Qi, la soumission conforme la plus basse est celle de la compagnie Action Progex Inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Action Progex Inc. a confirmé par courriel le 10 mai 2022 son engagement à réaliser ce projet de réfection au montant de 2 061 168,32 \$ taxes incluses selon les plans et devis émis pour soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat pour la réfection des rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest relative au remplacement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eau pluviale ainsi que la chaussée à **Action Progex Inc. pour un montant de 2 061 168,32 \$ taxes incluses.**

Les travaux débuteront au cours du mois d'août 2022.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphane Lord, directeur général et greffier-trésorier

166-05-2022      5. **Marge de crédit de 727 636 \$ pour le règlement d'emprunt 812-22 concernant les travaux d'asphaltage 2022.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander à la Caisse du Nord de L'Islet d'ouvrir une **marge de crédit temporaire de 727 636 \$ pour le règlement d'emprunt 812-22** visant des travaux d'asphaltage dans les rues Jean-Leclerc, du Quai Nord et Laurendeau.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'ouverture de cette marge de crédit.

167-05-2022      6. **Désignation de la personne responsable à signer l'entente sur le filtrage avec la Sûreté du Québec.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de mandater la coordonnatrice des services de la vie communautaire **madame Virginie St-Pierre** afin de signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'entente sur le filtrage du **personnel du camp d'été au Domaine de Gaspé** appelé à œuvrer auprès des personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec.

7. **Période de questions.**

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

168-05-2022

**8. Clôture et levée de l'assemblée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever l'assemblée à 18 :39 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, directeur général /greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.